

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Conception des variantes de la section Sud et du contournement de Fos-sur-Mer »

Date de réunion : 16/05/2023

Lieu : Fos-sur-Mer

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. Rappel du contexte

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé une nouvelle phase d'études d'opportunités et de concertation continue.

Une 1^{ère} séquence de concertation entre mars et juin 2022 a permis d'enrichir les connaissances sur la situation du territoire, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.

En parallèle des études d'opportunités de phase 2 sur le projet une 2^{ème} séquence de concertation est engagée depuis la fin de l'année 2022 et a pour objectifs de :

- Partager avec les parties prenantes de la concertation :
 - Les objectifs du projet ;
 - L'état initial actualisé ;
 - Les dynamiques d'évolution et projets envisagés sur le territoire ;
 - Les politiques et stratégies nationales : mobilité, énergie-climat, biodiversité, agriculture ... ;
- Recueillir les enjeux prioritaires des participants pour permettre l'évaluation des variantes ;
- Co-construire les variantes ;
- Partager la méthode d'évaluation des variantes

Le 16 mai 2023, la DREAL a organisé à Fos-sur-Mer un groupe de travail consacré à la conception des variantes de la section Sud et du contournement de Fos-sur-Mer.

Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges et des contributions de ce groupe de travail.

NB : Le support de présentation est joint au présent document.

2. Déroulé du groupe de travail

M. René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

M. Lionel PATTE Adjoint au chef de service transport infrastructures et mobilités de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie Monsieur le Maire pour son accueil et souligne l'importance de ce groupe pour l'évaluation des variantes de la section sud.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, rappelle que cette concertation continue sur le projet de liaison entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence est garantie par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) représentée par Jean-Michel FOURNIAU et elle-même. Dans le cadre du droit à l'information et à la participation, elle encourage les participants à exercer leur droit, en n'hésitant pas à solliciter la commission.

Le groupe de travail s'est déroulé en 6 temps :

- Point d'actualité sur le projet
- Rappel du processus d'élaboration du projet
- Présentation de la synthèse des enjeux environnementaux
- Présentation des premiers éléments de conception des variantes
- Travail participatif sur les variantes de la section sud et du contournement de Fos-sur-Mer
- Suites et clôture de la réunion

3. Point d'actualité sur le projet

La DREAL présente des éléments d'actualité sur le projet concernant :

3.1. Prise en compte de la variante n°1 dans les études de la section Sud

La DREAL informe les participants de la réintégration de la variante n°1 dans le processus d'étude de la section Sud. Cette variante sera examinée au même titre que les variantes n°2 et n°3.

Cette variante avait initialement été écartée dans la décision ministérielle de 2021 en raison du projet d'extension de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau.

Suite à l'enquête publique portant sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, les zones concernées par la variante 1 pourraient finalement être retirées du projet d'extension finalement approuvé. Dans l'attente d'une décision formelle à ce sujet et afin d'anticiper d'éventuelles études complémentaires, la DREAL, en lien

avec la préfecture, a décidé de documenter techniquement et en concertation cette variante.

La réintégration de la variante n°1 dans les études suscite différents échanges, les participants ont formulé plusieurs questions ou remarques :

- M. MEUNIER, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement demande des précisions sur l'enquête publique sur l'extension de la réserve nationale des Coussouls de Crau, et les avis négatifs rendus par le commissaire enquêteur sur les parcelles de Fos-Sur-Mer, susceptibles d'être touchées par le projet. Il précise que cela concerne une trentaine d'hectares de son point de vue.
- M. MARQUIS du Collectif Cistude s'indigne contre la décision de réintégration de la variante n°1 dans les études qui va, de son point de vue, à l'encontre de la décision ministérielle de 2021 de poursuite du projet de liaison Fos-Salon qui avait privilégié l'extension de la réserve nationale dans la zone du Ventillon.
- M. RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer, rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU), voté en 2018, traduit l'ensemble des orientations politiques des acteurs locaux en matière d'aménagement. Celui-ci définit des parcelles réservées pour une zone d'activité. Lorsque le PLU est voté, il acquiert force exécutoire et s'impose à tous.
- M. MARQUIS exprime son mécontentement. La réserve naturelle nationale du coussoul de Crau doit s'imposer. Il soulève un vice de procédure à l'égard du travail mené sur la variante n°1 qui n'a pas fait l'objet d'un arrêté modificatif depuis la déclaration d'utilité publique.
 - La DREAL précise qu'à ce stade, aucune déclaration d'utilité publique n'est prise pour le projet de liaison Fos-Salon. Préparer l'enquête d'utilité publique sera l'objet de la phase d'études ultérieure sur la variante retenue.
 - La DREAL indique que si la variante 1 était proposée comme préférentielle à l'issue de la phase d'étude en cours, une validation ministérielle serait alors nécessaire.

3.2. Démarche du « laboratoire territorial industrie Fos-Berre » menée actuellement sur le territoire de l'Ouest étang de Berre :

Cette démarche, menée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône et coordonnée par la Sous-Préfecture d'Istres, a pour objectif d'associer l'État, les collectivités territoriales, les acteurs industriels et économiques, les associations et un panel de citoyens représentatif au sein d'un cadre de réflexion collective pour définir une vision claire et stratégique du développement industriel territoire.

Elle vise à contribuer à un développement industriel soutenable, articulé avec le meilleur niveau de normes environnementales et la préservation du cadre de vie.

Les participants s'interrogent sur la représentativité des citoyens fosséens dans la collégialité mise en place dans le cadre du laboratoire et sur le programme de travail.

- Mme MONNIER de la Sous-préfecture d'Istres, précise que cette démarche réunit un groupe de personnalités et organismes associés (POA), incluant des associations fosséennes, ainsi qu'un collège de trente citoyens sélectionnés, après un appel à manifestation d'intérêt, sur la base de critères de représentativité territoriale et de motivation. La séance d'installation du Laboratoire Territorial Industrie Fos-Berre a eu lieu le 29 mars à Istres et plusieurs ateliers de travail sont prévus, en mai, juin et septembre.

4. Processus d'élaboration du projet

Xavier CEREAL, responsable d'opération à la DREAL PACA précise les points d'avancement de la concertation et des études ainsi que les objectifs de la séance :

- L'objectif de la réunion est de travailler sur la conception des variantes de la section Sud et du contournement de Fos-sur-Mer.
- Les inventaires naturalistes sont en cours de finalisation.
- Une fois la phase de conception des variantes achevée, la comparaison des variantes pourra avoir lieu
- La séquence 3 alimentée par les études et les enjeux identifiés permettra d'évaluer les variantes, en prenant en compte le niveau d'atteinte des objectifs poursuivis, les impacts, le coût et la faisabilité de ces variantes.
- Une réunion publique sera organisée à l'automne afin de recueillir les expressions sur le choix des variantes et la variante préférentielle.

5. Synthèse des enjeux environnementaux recensés

Xavier CEREAL présente une synthèse des enjeux environnementaux de la section Sud :

- M. MARQUIS indique qu'au-delà des périmètres réglementaires, il est nécessaire de rendre compte de la richesse des milieux, notamment par la prise en compte des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) absentes de la carte présentée.

- X. CEREА indique que la cartographie de synthèse est partielle, mais que les ZNIEFF seront bien présentées lors du prochain GT Milieux Naturels.
- M. MEUNIER relève la présence d'une zone indiquée en « surface agricole » dans le secteur du Ventillon, en contradiction avec le recensement des parcelles agricoles présenté lors du groupe de travail agriculture.
- M. RAIMONDI souligne l'absence d'agriculteurs recensés sur sa commune. Mr LESCOT, agriculteur éleveur présent ce soir, est situé à Istres.
 - Mme MONTANO du bureau d'étude EGIS, précise que le recensement des agriculteurs est réalisé à partir de la localisation du siège de leur exploitation. Même si aucun agriculteur n'est localisé à Fos-sur-Mer, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de parcelles agricoles présentes et exploitées dans la zone.
 - M. CEREА précise que les entretiens réalisés par la chambre d'agriculture auprès de la totalité des agriculteurs de l'aire d'étude ont montré que des pâtures existent sur les coussouls de Crau dans ce secteur.
- Un participant demande si des parcelles agricoles sont présentes au sud de la voie ferrée.
 - M. RAIMONDI précise que dans le PLU, cette zone n'est pas agricole (zone 2AUEa)
- M. ROULET ajoute que sa propriété agricole du Grand Moutonnier, se trouve à la limite de la variante n°1, au sud d'Istres et n'est représentée sur la carte de la DREAL.
- M. PATTE remercie les participants pour les enrichissements formulés sur le volet agricole et les encourage à préciser ces enjeux lors du travail en atelier, qui suivra cette séquence de présentation.
- M. MEUNIER demande que les enjeux qui concernent la variante n°1 soient probants afin qu'ils puissent véritablement étayer les décisions.
- M. MARQUIS souligne l'importance de prendre en compte la réalité de terrain, malgré leur faible superficie, les prairies de foin de Crau doivent absolument être prises en compte pour l'évaluation et la conception des variantes.
 - M. RAIMONDI, rappelle que le PLU est un document opposable et que le secteur du Ventillon est identifié en zone à urbaniser à vocation économique. Il souligne l'importance de replacer l'humain au cœur de ce projet et non seulement les enjeux de milieu naturel.
 - M. CEREА, précise que l'humain est bien pris en compte dans le projet, au même titre que les enjeux naturels, en particulier en ce qui concerne la qualité

de l'air et les nuisances acoustiques liées au trafic routier.

- M. MARQUIS demande si une comparaison a été effectuée entre les remblais et d'autres solutions en ouvrages (sur le barreau des étangs). Il a ajouté également que sans éléments et données objectives sur les milieux naturels le travail est impossible.
 - M. CERIA confirme que les études sont en cours et feront l'objet d'une évaluation. Les éléments de caractérisation des enjeux environnementaux seront précisés lors du prochain groupe de travail sur les milieux naturels et la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) territorialisée qui se tiendra le 23 mai 2023 à Miramas.

6. Présentation des éléments de conception des variantes

Xavier CERIA présente les tracés des variantes et leurs modalités de raccordement ainsi que des cartes illustrant les enjeux identifiés pour chacune des variantes de la section sud et du contournement de Fos-sur-Mer.

Concernant la conception de la variante n°3 :

- M. MEUNIER souligne l'importance d'examiner et comparer les 3 variantes sous les différents aspects (ouvrages d'art, impacts, coûts, ...).
- M. MARQUIS juge la variante n°3 comme totalement inacceptable pour les populations, au même titre que l'ensemble des variantes du projet.
- M. TROUSSIER, 3ème adjoint de la commune de Fos-Sur-Mer, précise que la situation du trafic décrite est déjà une réalité et qu'il est important de trouver des solutions pour y remédier.
- M. CLARET, du collectif Cistude, indique que l'humain compte autant que la nature et qu'il n'y a pas d'opposition entre l'Homme et la nature car « l'Homme est la nature ». En partant de ce postulat, des alternatives doivent être trouvées.
- M. MOUTET, Président de l'association ADPLGF, exprime sa préoccupation en soulignant que s'engager dans cette voie entraînerait des conséquences majeures pour les générations futures, tant en termes de déplacements qu'en termes d'emplois.

Concernant la variante du barreau des étangs :

- M. MEUNIER indique que le choix de la variante de la liaison Fos-Salon dans le secteur Sud doit s'accompagner de la réalisation

du barreau des étangs pour garantir un véritable contournement de Fos-sur-Mer et maintenir un accès à la mer.

- M. CEREА rappelle que l'objet de la réunion porte sur la conception des variantes et non sur leur comparaison (prochaine séquence de concertation). L'objectif est de s'assurer qu'à ce stade, les enjeux sont bien pris en compte, de même que les tracés potentiels, ou de compléter l'analyse pour ajuster la conception du projet.
- Blandine PÉRICHOŒ, du cabinet Nicaya, précise à l'ensemble des participants que lors du travail en atelier à venir après la présentation initiale, un référent technique sera présent pour répondre aux questions et chacun pourra identifier les points forts, les points faibles de chaque variante tout en formulant des axes d'amélioration.

Concernant le réaménagement de la Route Nationale 568 :

- Un participant interroge la DREAL sur le devenir de l'ancienne route nationale si la variante du barreau des étangs est réalisée.
 - M. CEREА indique que la route existante assurera la liaison entre Istres et le centre-ville de Fos-sur-Mer
- M. ROULET, s'interroge sur le raccordement au Sud Est de la RN568 et sur les tracés représentés.
 - M. CEREА précise qu'il s'agit des tracés pour un raccordement avec le contournement de Martigues-Port-de-Bouc, aménagement en 2x2 voies pour contourner Martigues et Port-de-Bouc, dont la réalisation est prévue avant celle de la liaison Fos-Salon
 - M. RAIMONDI souligne que ce projet est déjà acté.

Concernant la variante des voies portuaires :

- M. MEUNIER souligne qu'un des principaux défis concernant cette variante réside dans le dénivelé élevé d'une partie des voies, qui sont déjà en hauteur, et qui nécessiterait la mise en place d'ouvrages spécifiques avec un coût important en lien avec le besoin de protection des usagers de la route vis-à-vis du risque industriel.

7. Travail en atelier

Les participants sont invités à se répartir sur deux espaces de travail :

- Variantes n°1 et n°2 de la liaison Fos-Salon
- Variantes de contournement du barreau des étangs et l'aménagement des voies portuaires

Les participants sont invités à s'exprimer sur les enjeux à prendre en compte dans la conception de ces variantes.

7.1. Synthèse des contributions sur les variantes n°1 et n°2

Concernant la variante n°1, les participants relèvent :

- Des enjeux de conception à prendre en compte pour faire évoluer la variante avec :
 - L'impact de la variante sur la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau au droit du raccordement sur la RN568 ;
 - La prise en considération pour la variante n°1 des variantes de raccordement Nord, Centre et Sud de la variante n°2 ;
 - Un intérêt de privilégier un raccordement vers Istres au Sud du triangle ferroviaire pour réduire les impacts sur le milieu agricole et naturel, tout en permettant la réalisation du barreau des étangs ;
 - Le raccordement au Nord qui serait plus simple à mettre en œuvre ;
- Des arguments en faveur de cette variante avec :
 - L'éloignement des trafics de la ville de Fos-sur-Mer et l'amélioration du cadre de vie des habitants (bruit, pollution) ;
 - Moins d'ouvrages d'art à construire ;
 - Le fait qu'elle se trouve en dehors du périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ;
 - Le tracé est plus éloigné des populations, ce qui induira moins de nuisances (acoustique et olfactive) ;
 - La préservation des capacités de développement urbain de la commune de Fos-sur-Mer au Nord, par exemple dans le cadre d'une requalification future de l'actuel site de stockage d'hydrocarbures ;
- La présence de contraintes liées au bâti au niveau de la zone de la Feuillane.

Concernant la variante n°2, les participants relèvent que la variante :

- Rapproche la route de la ville de Fos-sur-Mer par rapport à la variante n°1 ;
- Entraînerait plus de nuisances acoustiques pour les habitants de Fos-sur-Mer ;
- Aurait un impact sur les dernières prairies en foin de Crau de Fos-sur-Mer ;

Sur ces 2 variantes n°1 et n°2, les participants indiquent que :

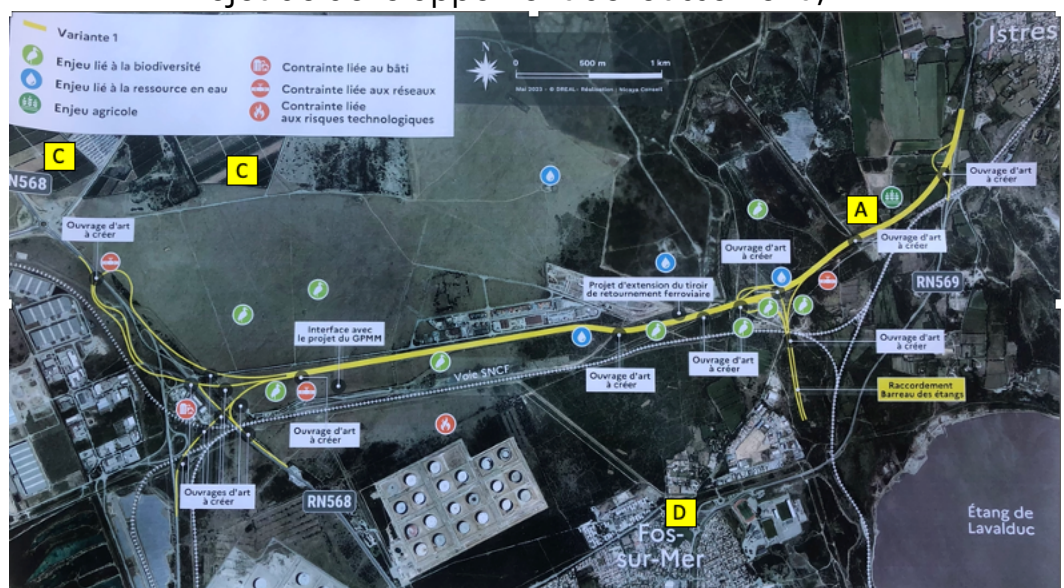
- Les 2 variantes ont un impact majeur sur les milieux naturels même si l'impact est peut-être plus important pour la variante n°1 ;
- L'impact sur le foncier semble identique ;
- L'évolution de la valorisation du foncier bâti est méconnue et qu'il serait intéressant de documenter l'impact de l'infrastructure sur la valeur immobilière des biens ;
- Des solutions en 2x1 voie pourraient être étudiées afin de limiter les impacts du projet.

Concernant les options de raccordement, les participants indiquent pour :

- L'option de raccordement n°1 au Nord :
 - Ne pas avoir besoin de compléter l'échangeur de Rassuen.
- L'option de raccordement n°3 au Nord :
 - La présence d'enjeux agricoles avec des parcelles en foin de Crau qui pourraient être impactées.
- L'option de raccordement au Nord :
 - Un besoin de privilégier les options permettant de conserver une circulation séparée sur la RN569 pour permettre une desserte fine de Fos-sur-Mer et un accès à la mer depuis Istres et la RN569.

En complément, les participants localisent des projets et espaces complémentaires sur des cartographies avec :

- A = Espace de prairies développées ;
- B = Étudier la possibilité de faire le raccordement à la variante du barreau des étangs dans cette zone ;
- C = Espaces agricoles (hors périmètre d'étude du projet) ;
- D = Projet de développement de lotissement ;



7.2. Variantes de contournement du barreau des étangs et aménagement des voies portuaires

Les participants soulèvent des questions concernant la variante du barreau des étangs :

- Des compensations financières vers les transports doux avec la mise en place d'un plan vélo peuvent-elles être envisagées ?
 - Comment intégrer, améliorer les voies cyclables ?
 - L'État et les collectivités doivent répondre à ces besoins
- Quelle est la compatibilité de la variante n°3 et du barreau des étangs ?
- Si le barreau des étangs est réalisé, quel serait le devenir de la route au sud de Fos ?
- Quelle requalification à envisager pour Saint-Gervais et le Cavaou ?
- Quelle sera l'ampleur du trafic résiduel sur la RN568 au sud ?
- Quel critère de choix entre la technique du remblai ou bien la construction d'un viaduc ?
- L'accès au massif sera-t-il toujours possible pour les piétons, les cyclistes ?

En complément, sur la variante du barreau des étangs, les participants soulignent que :

- La pollution sera équivalente entre la variante du barreau des étangs et les autres variantes ;
- La présence de l'eau et le niveau de la mer doivent être pris en compte ;
- Des protections acoustiques doivent être étudiées ;
- La présence de safre (roche argilo-sableuse) entre la voie ferroviaire et le barreau des étangs est à prendre en compte dans la conception et la tenue d'éventuels ouvrages.

8. Prochaines étapes

La DREAL conclut la réunion et partage les suites du processus d'élaboration du projet et de concertation avec :

- L'envoi du diaporama et d'une synthèse de la réunion
- La mise en place d'un espace pour contribuer sur le site internet du projet de liaison Fos-Salon : <https://www.liaison-fos-salon.com/contribuer>

- Le rappel des prochaines dates de groupes de travail thématiques pour partager l'avancée des études et poursuivre l'identification des enjeux pour la comparaison des variantes.
 - Groupe de travail : « Milieux naturels et séquence Éviter, réduire, compenser (ERC) » le 23 mai 2023 à Miramas.
 - Groupe de travail : Déplacements, services et climat le 30 mai 2023 à Miramas.

9. Compléments apportés suite au groupe de travail

M. Romuald Meunier, président de l'association MCTB Golfe de Fos, a fait part à la DREAL de plusieurs remarques concernant les cartes de synthèse des enjeux environnementaux présentées lors de la présente réunion.

L'ensemble de ses remarques est joint à la présente synthèse et consultable sur le site du projet.

Si les cartes de synthèse n'ont pas vocation à être exhaustives, les remarques de M. Meunier ont conduit la DREAL à reprendre les cartes figurant dans le support de présentation :

- en représentant le périmètre réglementaire du PPRT
- en remplaçant la légende "surface agricole" par "enjeu agricole"

Par ailleurs, la DREAL a également complété la carte en intégrant :

- les zones concernées par de l'activité agricole au droit du domaine du Moutonnier (suite à l'intervention de M. Roulet)
- l'espace boisé classé inscrit au PLU de Fos-sur-Mer.

Le support de présentation de la réunion ajusté est téléchargeable sur le site du projet <https://www.liaison-fos-salon.com>

10. ANNEXE – LISTE DES PRÉSENTS

10.1. Maître d'ouvrage

Nom	Prénom	Organisme
PATTE	Lionel	Adjoint au chef du service transports, infrastructures, mobilité
CEREA	Xavier	Responsable d'opération DREAL PACA

10.2. Prestataire de la DREAL

Nom	Prénom	Organisme
NAKHLE	Marc	Bureau d'étude Egis – MOE
MONTANO	Marie-Christine	Bureau d'étude Egis – MOE
PÉRICHON	Blandine	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
LAURENT	Sacha	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
FLEURUS	Jordan	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA

10.3. Garant de la concertation

Nom	Prénom	Organisme
FOURNIAU	Jean-Michel	Commission Nationale du Débat Public – Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon
RICHARD-FERROUDJI	Audrey	Commission Nationale du Débat Public – Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon

10.4. Participants*

Nom	Prénom	Organisme
ARAGNEAU	Alain	Adjoint au Maire d'Istres, délégué à la sécurité et aux transports
BALMA	Georges	
BALMA	Anne-Marie	
BALLARO	Xavier	GPM
BELANGER	Pascale	Radio FOSSA FM
BENISTY	Daniel	
BERNEX	Jean-Luc	Métropole Aix-Marseille Provence
BIAGETTI	David	
BIZZARI	Francis	Total Énergies
BOTTON	Jacqueline	
BREMOND	Alain	
CECCHI	Pietro	Habitant
CHAMOIN	Marc	
CHARRIERE	Lucette	
CLARET	René	Habitant, Collectif Cistude
CISMONDO	Daniel	Direction de la communication, ville de Fos-sur-Mer
DAL COL	Gilbert	Représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement
DUBO	Thierry	
DUBOC	Jean Yves	
DUFRAIGNE	Michel	Habitant
FABRE	Marie-Claude	Habitante, Collectif Cistude

FERRER	Errol	Habitant
FONTAINE	Nicole	
FOURNIER	Patrice	Chef de projet – Plan de déplacement urbain - MAMP
FOURNIER	Serge	Habitant
FRACHAT	Stéphane	
GASQUEZ	Richard	Mairie de Fos-sur-Mer
GOYET	Vincent	Maire de Saint-Mitre-les-Remparts
GUIRAUD	Bruno	Habitant
HIGLI	Daniel	Adjoint au maire de Miramas délégué aux déplacements
LALANDE	François	Association ADPLGF
LE NEN	Yvon	
LAMBOLEY	Corinne	Habitante
LESCOT	Jérôme	Habitant
MAGAR	Alice	La Marseillaise
MARQUIS	Christian	Collectif Cistude
MARTIN	Sébastien	Istres
MEUNIER	Romuald	Représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement
MILLEVILLE	Christelle	Habitante
MINCONÉ	Raphaèle	La Provence
MONNIER	Isabelle	Sous-Préfecture d'Istres
MOUTET	Daniel	Président Association ADPLGF
MOREL	Shirley	Sens Urbain
MURRU	Jean-Philippe	Mairie de Fos-sur-Mer
NICCOLINI	Bernard	Habitant, Coordination des associations « L'Étang Marin »
PASZKIER	Kathleen	Mairie de Fos-Sur-Mer
PODAR	Philippe	1 ^{er} Adjoint Mairie de Fos-Sur-Mer
RAIMONDI	René	Maire de Fos-sur-Mer
RICHARD	Caroline	Habitante
ROULET	Michel	Habitant
TASSONE	Carmelo	Directeur aménagements et grands projets Mairie de Miramas
TRAMONTIN	Céline	Présidente du Symcrau, adjointe au maire d'Istres
TROUSSIER	Philippe	3 ^{ème} adjoint à la mairie de Fos-sur-Mer
VIARDOT	Émilie	
WOLFF	Axel	CEN PACA

*Ayant renseigné la feuille de présence